

Index égalité professionnelle 2024 : un engagement pour l'égalité femmes-hommes

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique étend les dispositifs de lutte contre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Dans ce cadre, la collectivité a calculé et publié les résultats **de l'index égalité femmes-hommes**.

Cet index, désormais obligatoire dans la fonction publique territoriale, permet de mesurer les écarts de rémunération et les efforts réalisés pour atteindre une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au titre de cette première année et sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2023, Le Mans Métropole a obtenu un score de 78 sur 100 et la Ville du Mans 76 sur 100.

Conformément à nos engagements, nous avons mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024, des mesures concrètes pour garantir un environnement de travail équitable et inclusif pour tous les agents et ce, quel que soit leur genre, notamment par la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire liées aux fonctions occupées ou encore la nomination d'une référente Égalité femme-homme.

Nos collectivités s'engagent, au quotidien, à sensibiliser, informer et accompagner les équipes sur les enjeux de parité afin que l'égalité professionnelle soit une réalité et se traduise par environnement de travail plus juste, inclusif et respectueux des talents de chacune et chacun.

	Score maximum	Score Ville du Mans	Score Le Mans Métropole
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	50	47	47
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	15	8	13
3/ Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus /promouvables)	25	11	8
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	10	10
Total	100	76	78